



**AVIS PUBLIC aux personnes intéressées
par le projet de règlement 133-4
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

PRENEZ AVIS QUE le conseil a adopté, lors de sa séance du 9 mars 2020, le projet de règlement mentionné ci-dessous et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **mardi 14 avril 2020 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette. Au cours de cette assemblée publique, le projet sera expliqué de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Règlement numéro 133-4 : *Règlement modifiant les articles 15 à 20 du règlement numéro 133 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction de la Ville.*

L'objet de ce règlement vise principalement à préciser que le terrain doit former un seul lot distinct.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures de bureau, ou sur le site Internet de la Ville, au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 18 mars 2020
Stéphanie Lelièvre, greffière